



Programme opérationnel 2010 - 2013

Résultats ultimes	Une régulation urbaine francophone			Des capacités et des techniques au service du développement durable		
Résultats intermédiaires	La ville inclusive prend les couleurs de la Francophonie.	L'esprit de médiation se généralise.	La gestion budgétaire et comptable des villes est améliorée. Les recettes locales sont augmentées. L'autonomie financière des villes est assurée.	La déclaration des faits d'état civil est un concept socialement admis. Fiabilisation des listes électorales.	L'eau a un prix.	Gestion améliorée et plus transparente des projets de développement.
Résultats immédiats	Les capacités techniques en animation de réseau sont renforcées chez les membres de l'AIMF.	Le rôle d'appui-conseil des associations nationales d'élus locaux est renforcé. La légitimité des autorités locales est confortée.	Le taux d'épargne des villes est amélioré. Les autorités locales ont une meilleure connaissance du territoire qu'elles administrent. La transparence financière est améliorée.	Fiabilité accrue des registres d'état civil des villes francophones. Amélioration de la déclaration des faits d'état civil (actes de naissance). Mentions marginales apposées (décès et mariage).	Sensibilisation accrue des ménages, des maîtres d'écoles sur l'importance d'une utilisation adéquate de l'eau. Les capacités des villes à offrir, à traiter et à gérer l'eau sont renforcées.	Capacité technique des villes améliorées en matière de gestion de projet développement.
Extrants	Le réseau d'expertise territoriale est densifié.	Service d'appui conseil aux collectivités au sein de l'Association créé.	Collectivités dotées d'un service financier structuré.	Textes institutionnels révisés.	Services municipaux d'eau et d'assainissement développés.	Conseil sur la méthode d'amélioration en continu et sur la question de la durabilité et de l'évolutivité des réalisations donnés.
Activités	<ul style="list-style-type: none"> Réunion régulière des commissions permanentes et des réseaux thématiques de l'AIMF (commission 1 : Décentralisation et démocratie locale ; commission 2 : Développement urbain durable et environnement ; commission n° 3 : Formation et mise en réseau des personnels municipaux ; commission n° 4 : Dialogue interculturel et paix ; commission n° 5 : Développement local et entrepreneuriat). Participation des élus et des experts territoriaux aux rencontres internationales concernant la gestion urbaine et la coopération internationale (Africité, Forum urbain mondial). Mise en place, dans les territoires, d'espaces de concertation associant l'ensemble des savoirs locaux (Maisons des Savoirs). Développer le site internet interactif de l'AIMF. 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement opérationnel autour de leur ville pôle des commissions permanentes de l'AIMF « Décentralisation et démocratie locale » et « Formation et mise en réseau des personnels municipaux ». Mise en œuvre d'un service d'appui conseil aux collectivités au sein de l'Association. Définition et mise en place d'un programme de formation à la gestion des services des cadres et des personnels des associations. Séminaire réunissant collectivités locales et bailleurs de fonds (financement des projets). Mise en place de tables de concertation (société civile, élus, administration déconcentrée) pour l'élaboration d'un plan d'action durable dans un cadre territorial aménagé. Appui aux associations d'élus locaux (plaidoyer vers l'Etat et les bailleurs, transfert de savoirs vers leurs membres, équipements). Place des Femmes dans la vie politique locale (séminaire de réflexion, identification de leaders, formation). 	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la gestion budgétaire (sincérité des budgets, report des résultats). Améliorer la gestion de la chaîne des dépenses. Mobiliser les ressources (identification des contribuables, des objets taxables et de l'assiette). Mise en œuvre d'un plan d'adressage. Renforcer les capacités des collectivités (formation des élus et des cadres). Dynamiser les relations entre les collectivités locales et les services déconcentrés de l'Etat. Généraliser le déploiement du logiciel SIM_ba développé par l'AIMF pour le compte de ses villes membres. Mise en place d'un Observatoire international des finances locales. Mise en place d'Observatoires locaux fiscaux. Valoriser l'apport des recettes des services essentiels (meilleure gestion des services d'eau et d'assainissement). 	<ul style="list-style-type: none"> Appui institutionnel (révision des textes législatifs). Conception d'un logiciel fiable, en langue française, assurant un enregistrement sécurisé des données d'état civil. Développement d'une politique nationale de communication sur l'état civil. Sensibilisation de la population et des acteurs institutionnels (Intérieur, Justice, Santé). Développer l'observatoire international de l'état civil de l'AIMF. Sécurisation et conservation des registres d'état civil. Sensibiliser les Femmes et les autorités traditionnelles à la déclaration des faits d'état civil. Sensibiliser les maîtres des écoles au rôle social de l'état civil. Mise en place d'un service central d'état civil. Formation des élus et des cadres. 	<ul style="list-style-type: none"> Développer les services municipaux d'eau, d'assainissement. Améliorer la connaissance de la société civile en matière d'hygiène et de santé publique. Renforcer le rôle des femmes dans la gestion des services essentiels à la vie des familles. Sensibiliser l'école et les maîtres à la valeur de l'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> Appui à la mise en place de la cellule de coordination et à la définition du programme. Formation à la méthodologie opérationnelle des projets en partenariat et en concertation. Conseil sur la méthode d'amélioration en continu et sur la question de la durabilité et de l'évolutivité des réalisations.
Axes d'intervention	Axe 1 : Animation réseau : une conception francophone de la ville inclusive.	Axe 2 : Conforter la légitimité des autorités locales : renforcer le rôle d'appui-conseil des associations nationales d'élus locaux.	Axe 3 : Finances locales.	Axe 4 : modernisation des états civils.	Axe 5 : Services essentiels : eau et assainissement.	Axe 6 : Projets urbains structurants.
Missions de la Francophonie	Mission A : Promouvoir la langue française et la diversité culturelle. Mission C : Appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur, la recherche.	Mission B : Promouvoir la paix, la démocratie, et les droits de l'homme. Mission C : Appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur, la recherche.	Mission B : Promouvoir la paix, la démocratie, et les droits de l'homme. Mission C : Appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur, la recherche.	Mission A : Promouvoir la langue française et la diversité culturelle. Mission B : Promouvoir la paix, la démocratie, et les droits de l'homme. Mission C : Appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur, la recherche.	Mission D : Développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité.	Mission D : Développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité.